



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BP 2018

1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte

L'Ecole départementale de musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut-saônoises à l'enseignement musical. Grâce au soutien du Conseil départemental, des communautés de communes et des communes réunies en Syndicat mixte, environ 134 330 habitants (71% de la population du département) peuvent bénéficier de ses actions.

Le processus d'élargissement territorial a été engagé en 2016, durant l'année 2018 l'EDM 70 exercera ses missions sur un périmètre de territoire élargi.

612 élèves instrumentistes sont inscrits à l'EDM 70 sur l'année scolaire 2017-2018 pour 22 disciplines instrumentales et vocales dispensées sur l'ensemble du Département (hors CA de Vesoul et du Pays d'Héricourt. Environ 5655 enfants seront bénéficiaires d'interventions en milieu scolaire.

L'offre de l'EDM 70 s'est élargie avec la mise en place de plusieurs nouveaux orchestres débutants dans les communes de Traves, de Saint-Loup-sur-Semouse et de Sornay et d'initiation musicale à destination de la petite enfance.

Au 1^{er} janvier 2018, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDM et 3 collectivités sont pré adhérentes via une convention de partenariat sur 3 ans ayant pour finalité une adhésion complète.

Liste des collectivités adhérentes :

- 6 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté et la CC du Pays de Lure
- 7 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains, Plancher-Bas et Villersexel

Liste des collectivités pré adhérentes :

- 3 communautés de communes : la CC de Villersexel, la CC Terres de Saône et la CC du Val Marnaysien.

2. Priorités du budget (projets envisagés...)

L'objectif poursuivi pour l'année 2018 est d'inciter les collectivités pré adhérentes à adhérer pleinement dans l'objectif d'augmenter le nombre d'élèves instrumentistes bénéficiant d'un tarif adhérent et d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. En 2017, 75 % des élèves inscrits résidaient sur un territoire adhérent au syndicat mixte de l'EDM 70.

Les projets engagés fin 2017 avec l'aide de la subvention de 22 000 € de la DRAC vont se poursuivre avec l'élaboration d'un conte musical, un projet musique et danse folk, une rencontre avec la classe de flûte à bec de l'école municipale de Vesoul et les interventions musicales en direction de la petite enfance et de public empêché.

La priorité principale du budget pour l'année 2018 étant de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

La mise à jour et l'écriture du règlement intérieur seront réalisées avec une juriste spécialisée dans le statut des enseignants spécialisés.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement pluriannuels

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faire baisser les tarifs des collectivités et des familles est atteint sur l'année 2018 puisque leurs participations financières sont équivalentes à l'an passé.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 60 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 29 %
- des familles à hauteur de 11 %

| Fonctionnement Dépenses | BP 2018 | Pour mémoire BP 2017 |
|---|-------------|----------------------------|
| <u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général | 111 750 € | 105 000 € |
| <u>Chapitre 12</u> Charges de personnel | 1 418 800 € | 1 441 620 € |
| Fonctionnement Recettes | | |
| <u>Chapitre 70</u> Recettes des familles | 180 000 € | 160 000 € |
| <u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte | 1 339 096 | 1 342 671 € |
| <u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges | 0 € | 20 000 € |

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 (charges à caractère général) : les dépenses prévisionnelles sont en légère augmentation par rapport au BP 2017 du fait notamment de l'augmentation des dépenses prévues pour les primes d'assurance et de l'intégration des dépenses dans le cadre des projets DRAC financés en 2017.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 (recettes provenant des familles) : les recettes prévisionnelles sont en augmentation par rapport au BP 2017 du fait du passage à un cycle supérieur d'un certain nombre d'élèves, de l'augmentation du nombre d'élèves et de la mise en place des frais de gestion annuel.

Chapitre 74 (recettes des partenaires) : les recettes prévisionnelles sont en légère baisse du fait de la baisse du nombre d'habitants sur l'ensemble des collectivités et de l'intégration de la commune de Pesmes à la CC du Val de Gray.

Chapitre 013 (recettes provenant des atténuations de charges) sont à zéro. Ceci est dû au refus du centre de gestion de la Haute-Saône de rembourser les heures de décharges d'activité syndicale pour les 5 agents déchargés de l'EDM 70.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont légèrement en baisse puisque lors du précédent exercice, la refonte du site internet de l'EDM 70 avait été réalisée.

| Investissement dépenses | BP 2018 | Pour mémoire BP 2017 |
|--|---------|----------------------|
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 1 000 € | 3 500 € |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 4 500 € | 3 500 € |

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Aucun investissement n'est prévu pour des logiciels spécifiques.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : un budget minimal est prévu en cas de besoin d'instruments ou de petit matériel au niveau départemental.

Investissement pour le parc instrumental sur 2018 :

Le Département a fait part de sa décision de participer financièrement sur 3 ans à la dotation d'un parc instrumental pour l'EDM à hauteur de 100 000 € soit 30 000 € en 2018, 35 000 € en 2019 et 35 000 € en 2020.

Dans ce cadre, un état des lieux du parc existant actuel sera réalisé et des réunions de travail seront organisées avec les membres du bureau du Comité syndical de l'EDM 70 et en équipe de direction.

TOTAL BP 2018

| TOTAL | BP 2018 | Pour mémoire BP 2017 |
|-------------------------|----------------|----------------------|
| Fonctionnement dépenses | 1 610 960.82 € | 1 620 467.43 € |
| Fonctionnement recettes | 1 610 960.82 € | 1 620 467.43 € |
| Investissement dépenses | 5 500 € | 7 000 € |
| Investissement recettes | 88 050.90 € | 80 910.83 € |

4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition

Néant

6. Effectif de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2018, l'EDM 70 compte 43 agents soit 32.40 ETP répartis de la manière suivante : 39 enseignants (29.5 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP) dont 36 agents titulaires et 7 agents contractuels. Les charges de personnel représentent 93 % des dépenses de fonctionnement pour un montant prévisionnel de dépenses de 1 418 800 € en 2018.